



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAYOTTE

Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte (RAA)

ÉDITION SPÉCIALE SGAR
DU 24 OCTOBRE 2017

DATE DE PARUTION : 24 OCTOBRE 2017

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle (raa@mayotte.pref.gouv.fr)

SOMMAIRE ÉDITION SPÉCIALE du 24 OCTOBRE 2017

PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	SIGNÉ LE	PAGES
AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE SOLLICITÉE PAR MONSIEUR AKBARALY AZIZ AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SAM MAYOTTE	23/10/2017	1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
LES AFFAIRES RÉGIONALES

DÉCISION

Réunie le 18 octobre 2017 à la préfecture de Mayotte, la commission territoriale d'organisation des activités commerciales et artisanales du Département de Mayotte a accordé l'autorisation d'exploitation commerciale sollicitée par monsieur AKBARALY Aziz au nom et pour le compte de la société civile immobilière SAM MAYOTTE (SCI SAM MAYOTTE) pour le projet de construction d'un immeuble d'habitation, bureaux et de commerces à Majicavo-Lamir, lieu-dit « Les Hauts Vallons », dans la commune de Mamoudzou, représentant une surface globale de vente de **1 212,64 m²**.

La présente décision sera affichée pendant trois mois, à compter du 24 octobre 2017, à la mairie de Mamoudzou, et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 23 OCT. 2017

L'adjointe au Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales

Fatima FETOUHI